

Informations de base	
<p>2020/2726(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Critères dont l'AEMF devrait tenir compte pour déterminer si une contrepartie centrale établie dans un pays tiers présente une importance systémique ou est susceptible de présenter à l'avenir une importance systémique pour la stabilité financière de l'Union ou d'un ou de plusieurs de ses États membres</p> <p>Complétant 2010/0250(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/07/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)04892	
14/07/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3.0 mois		
23/07/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
16/09/2020	Décision du Parlement	T9-0215/2020	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2726(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2010/0250(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/03520

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0252/2020	09/09/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0215/2020	16/09/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2020)04892	14/07/2020	